

ARDÈCHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 25 novembre 2025

Membres en exercice :**11**

Date de la convocation: 18/11/2025

*vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY***Présents : 10****Présents :** Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph**Votants: 11**

ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Denis

Pour: 4

JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Contre: 0**Représentés:** Monsieur Bernard HILAIRE représenté par Monsieur Sébastien BOURDELY**Refus de vote****4****Excusés:****Abstentions: 7****Absents:****Secrétaire de séance:** Monsieur Denis JOURDAN**Objet: Demande à la communauté des communes de recreuser le chenal rive droite de la Loire à Rieutord - DE_2025_066**

Le maire indique aux conseillers municipaux la présence de M. Dorian Rachex, technicien de rivière d'EPAGE travaillant pour GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, compétence obligatoire exercée par la communauté des communes Montagne d'Ardèche, représentée par M. Valette Charles.

Ceux-ci ont été invités par M. le maire afin qu'ils expliquent les différents travaux post-crue d'octobre 2024 qui ont commencé le lundi 06/10/2025 durant 16 jours de travail et qui ont été exécutés par Gémapi dans le lit de la Loire. Il était prévu des travaux afin de remédier aux problèmes d'embâcles, d'érosions et dépôts alluviaux dans le lit de la Loire et aussi de supprimer tous les arbres de gros diamètre en amont du pont de la RD dans le village de Rieutord. Ces travaux s'étendent de la parcelle D120 (La Chaplade) à la parcelle C111 (pont de la Loire). M. le maire indique qu'à la suite de ces travaux une réunion a été organisée le jeudi 23 octobre avec le président de l'association des riverains de la Loire et de ses affluents (ALAR), ainsi que des personnes concernées par ces travaux.

Le maire suggère de recreuser le chenal rive droite afin d'augmenter sa capacité d'écoulement. Ainsi, en Période de crue, l'eau peut circuler plus efficacement, ce qui empêcherait le cours d'eau de déborder mais entraînerait moins de dommages aux berges.

EPAGE et GEMAPI pensent que cela n'éviterait en rien une prochaine crue si un épisode cévenol

Date de transmission de l'acte: 01/12/2025

Date de réception de l'AR: 01/12/2025

007-210703260-DE_2025_066-DE

A G E D I

important se réalisait à nouveau et expliquent leurs points de vue.

Le maire demande lors de cette séance au conseil municipal de trancher pour savoir s'il est nécessaire ou pas de faire une demande afin de recreuser le chenal rive droite. Les frais seront à la charge de la communauté des communes Montagne d'Ardèche.

Après avoir entendu M. le maire ainsi que l'exposé de M. Rachex,

Le conseil municipal **DECIDE**

- **DE DEMANDER** à la communauté des communes et à sa compétence GEMAPI de recreuser le chenal rive droite

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et année ci-dessus mentionné,

Le président de séance BOURDELY Sébastien

Le secrétaire de séance, JOURDAN Denis

4 conseillers refusent de prendre part au vote

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20_____
et publié ou notifié